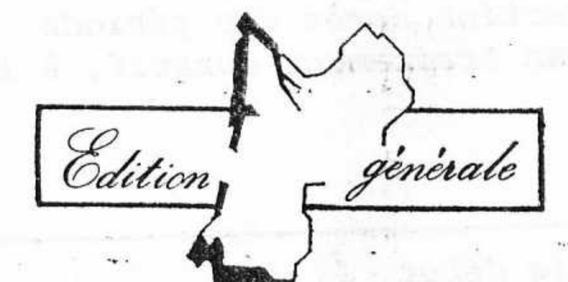
DLP 13-4-83144261

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON



Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

SPV

Abonnement annuel 100 F

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE N° 11 - 12 AVRIL I983

VITICULTURE

EXCORIOSE

Comme nous le signalions déjà dans notre bulletin du 16 décembre I982, cette maladie reste présente dans le vignoble aquitain malgré les conditions climatiques du printemps dernier, défavorables aux contaminations. Aussi, pour la présente campagne, une vigilance identique à celle des années passées doit être apportée par les viticulteurs dans les vignes atteintes d'excoriose:

- Si un traitement d'hiver, à base d'arsenite de soude, a été réalisé dans de bonnes conditions (temps sec, application sur des bois ressuyés) aucune intervention n'est à envisager actuellement.

- Dans le cas contraire, il est indispensable de surveiller l'évolution de la végétation, de manière assez précise, cépage par cépage, en examinant les bourgeons des cots et ceux de la base des astes afin de réaliser deux applications successives aux stades C/D (pointe verte à sortie des feuilles) et D/E (sortie des feuilles à premières feuilles étalées).

Le stade du premier traitement commence a être atteint dans les situations les plus avancées sur les cépages les plus précoces, notamment Merlot, Muscadelle, Colombard, Tannat et Gros Manseng. La première intervention est donc à effectuer dès que chaque parcelle atteint progressivement ce stade lorsque les conditions climatiques mais surtout la portance du sol le permettront.

De très nombreuses spécialités commerciales à base de matières actives à action de contact, systémique ou pénétrante sont utilisables pour cet usage. Il convient cependant d'éviter l'emploi de Vamin, Caltan ou Acylon Super F (voir note sur les fongicides actifs contre le mildiou de la vigne).

ARBORICULTURE

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Depuis le début du mois, les projections d'ascospores des tavelures se sont nettement intensifiées. Par ailleurs compte tenu des accroissements de végétation et de l'élévation des températures on atteint les périodes de fortes risques.

Il convient donc d'effecuer un nouveau traitement et de renouveler la protection en fonction des lessivages.

P517

.../...

Imprimerie de la Station de BORDEAUX Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
Publication périodique Inscription à la CPPAP n 524.AD ISSN n 313244253.00016
Régisseur d'Avances et de recettes Direction départementale de l'Agriculture CCP BORDEAUX 6702.46 X

En cas d'impossibilité de renouveler cette protection après une période pluvieuse importante et prolongée on peut utiliser en traitement curatif, à l'aide des produits suivants :

Produit	Espèce	Délai après le début de l'infection	Observations
Bitertanol (Baycor 25)	Poirier-Pommier	3 à 4 jours	Déconseillé sur Golden (rugosité)
Doguadine (Melprex)	Poirier	2 à 3 jours	-
Fenarimol (Rubigan 4)	Pommier	3 à 4 jours	Déconseillé sur Golden (rugosité)

OIDIUM DU POMMIER

Associer au traitement anti-tavelure sur pommier, un fongicide actif contre l'Oïdium.

PUCERON CENDRE DU POMMIER

(Voir Bulletin n° 8 du 24 Mars)

Pour les variétés ou situations tardives le stade E2 est progressivement atteint. Effectuer un traitement aphicide contre le puceron cendré dont les dégâts sont particulièrement graves.

PSYLLES DU POIRIER

Les oeufs déposés par les adultes hivernants sont éclos, mais les populations larvaires sont très faibles à nulles dans la plupart des vergers. En conséquence un traitement ne se justifie que dans des situations très exceptionnelles et ne sera à effectuer qu'après la fin de la floraison.

ARAIGNEES ROUGES SUR ARBRES FRUITIERS

Les éclosions d'oeufs d'hiver de Panonychus ulmi sont en cours, mais il est encore trop tôt pour intervenir.

PUCERONS VERTS DU PECHER

Un contrôle est nécessaire au niveau de chaque verger avant de décider d'une intervention, la présence de colonies restant peu fréquente. Un traitement sera effectué lorsque l'on observera plus de 7 % de rameaux infestés. Utiliser de préférence un aphicide spécifique.

CULTURES LEGUMIERES

FRAISIERS

BOTRYTIS

RECTIFICATIF

Dans notre bulletin n° 9 du 31 mars, nous avons omis de mentionner, parmi les fongicides autorisés contre Botrytis la procymidone à 75 g MA/hl, soit 0,15 kg/hl de Sumisclex ou 0,15 l/hl de Sumisclex liquide.

PHYTOPHTHORA CINNAMONI

Nous rappelons que pour cet usage le Phosethyl-AL n'est homologué qu'en trempage des racines avant la plantation à la dose de 200 g MA/hl soit 250 g/hl d'Aliette.

UNE MISE AU POINT SUR LES FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Cette note a été réalisée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux, après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

L'adaptation de l'emploi des fongicides homologués contre le mildiou de la vigne, en fonction de leurs caractéristiques, a souvent été abordée dans les bulletins techniques des avertissements agricoles.

1 - Rappel des propriétés des fongicides

Après plusieurs années d'utilisation, les viticulteurs connaissent maintenant les propriétés qui différencient les divers groupes ; il est possible de les résumer en quelques lignes :

- Les fongicides de surface ou de contact (captafol, captane, carbatène, cuivre, dichlofluanide, folpel, mancopper, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe) restent à la surface du végétal. Ils sont donc éliminés par les pluies, ce qui peut nécessiter le renouvellement du traitement. Ils n'assurent pas la protection des organes de la vigne formés postérieurement à l'application. Ils ont une action strictement préventive et doivent donc être appliqués avant les pluies de contamination. Autrement dit, ils ne peuvent qu'empêcher la pénétration du champignon au niveau des organes déjà traités.

- le cymoxanil (antérieurement appelé de son nom de marque Curzate) est doté d'un pouvoir pénétrant. Ce produit est à l'abri d'une élimination par les pluies, dès lors qu'il a été absorbé par le végétal, phénomène rapide dont la durée n'excède pas quelques heures. Ce fongicide ne circulant pas dans la sève, la surface végétale qui se développe après l'application n'est pas protégée. Par contre, le cymoxanil possède la propriété de stopper le mildiou, lorsque le traitement est effectué dans les trois à quatre jours qui suivent la contamination (action curative).

- le métalaxyl, l'ofurace (appelé encore récemment milfurame), le phoséthyl-Al sont systémiques, c'est-à-dire qu'ils sont absorbés par le végétal, puis sont véhiculés par la sève. Par rapport au mode d'action du cymoxanil, la protection des organes qui se développent après le traitement, est assurée par ces trois matières actives.

D'autre part, des études récentes ont mis en évidence la particularité du phoséthyl Al qui, à la différence de tous les autres produits, agit principalement en stimulant, chez la plante, des réactions de défense.

Les recherches et expérimentations de plus en plus nombreuses qui ont été réalisées, à ce jour, sur ces produits, ainsi que certains phénomènes nouveaux intervenus surtout au cours de l'année I982, amènent à donner les précisions et recommandations suivantes :

2 - Les phénomènes de résistance.

Dès l'automne I981, des races de mildiou résistantes au métalaxyl et à l'ofurace, ont été décelées localement. En I982, l'existence de ces souches résistantes a été constatée dans plusieurs vignobles français, entraînant dans quelques situations, une inefficacité des traitements réalisés avec les spécialités à base de métalaxyl ou d'ofurace.

.../...

P518

Ce phénomène inquiétant a conduit à revoir, par mesure de précaution, les conditions d'emploi des spécialités Acylon Super F, Caltan et Vamin ;

- leur utilisation sur les pépinières de vigne, où la protection contre le mildiou nécessite de nombreuses applications, est strictement déconseillée.

- au vignoble, les traitements avec ces spécialités imposent quelques précautions :

. de préférence, le premier traitement anti-mildiou ne sera pas réalisé avec l'un de ces produits.

. le nombre total d'applications avec ces fongicides sera le plus réduit possible (au maximum 2 à 3) afin de ne pas favoriser le risque de multiplication des souches résistantes. Dans ces conditions, l'emploi de ces spécialités à base de métalaxyl et d'ofurace est contre-indiqué en traitements spécifiques contre l'excoriose, le black-rot et le brenner.

. le dernier traitement avec ces spécialités devra être effectué au plus tard à la nouaison.

. il faut proscrire toute utilisation curative ou stoppante pendant l'incubation ou sur mildiou déclaré dans la parcelle. Ne traiter que préventivement.

. après toute application, une surveillance doit être exercée. Tout développement de mildiou devra être considéré comme suspect, et un traitement avec un fongicide d'une autre famille chimique sera immédiatement réalisé.

Avec le cymoxanil, le phoséthyl Al et les fongicides de surface, aucun phénomène de résistance n'a encore été observé jusqu'à présent. Ils pourront donc être utilisés, sans restriction ; suivant les préconisations déjà faites pour le mildiou.

Rappelons, en particulier, qu'en aucun cas, une stratégie de lutte curative ou stoppante ne sera envisagée.

3 - Les effets sur le black-rot et le brenner ou rougeot parasitaire, du cymoxanil et du phoséthyl Al.

Ces deux maladies sont en recrudescence dans les vignobles de l'ouest et du sud-ouest, pour la première, dans les vignobles septentrionaux, et en automne dans le Midi, pour la seconde.

Les spécialités à base de cymoxanil ou de phoséthyl Al peuvent avoir une action sur le black-rot et le brenner. Mais celle-ci est faible, et même insuffisante dans les vignobles où ces maladies sévissent gravement. En effet, ce sont surtout les fongicides de surface, entrant dans la composition de ces spécialités, qui sont actifs contre le black-rot et le brenner. Les quantités apportées, aux doses préconisées contre le mildiou (en moyenne de moitié inférieure à la dose d'homologation pour le Black-rot), sont insuffisantes pour assurer une bonne protection contre ces maladies dans toutes les circonstances, d'autant qu'elles sont susceptibles d'être éliminées par les pluies.

En définitive, le choix du fongicide actif contre le mildiou de la vigne, le mieux adapté à une situation locale, doit être étudié avec soin, en tenant compte d'un ensemble de facteurs. Les principaux sont : le mode d'action des produits, le stade végétatif de la vigne, les risques de résistance du mildiou, les effets sur les autres maladies.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront, au cours de la prochaine campagne, de fournir aux viticulteurs de nouvelles indications sur ces problèmes en fonction du développement de ces différentes maladies.